



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°343. Juillet/août 2017



LUTTES

SOLIDARITES

L • S • T

TRAVAIL

SOMMAIRE

- P.2** *ANDENNE - UN LIEN BRISÉ*
/3 Une militante déchirée dès sa naissance se livre
- P.3** *CINEY-MARCHE-JEMELLE - ECHO DES CAVES*
« Moi, Daniel Blake », un film qui parle de notre vie !
- P.4** *NAMUR- MENDICITÉ NOUVELLES RÉPRESSIONS*
Interdire la mendicité ici et ailleurs
- P.5** *FÉDÉRATION - QUELLE POSSIBILITÉ DE RESTER CITOYEN QUAND ON EST PAUVRE?*
Echo des concertations au Service de lutte contre la pauvreté
- P.6** *NOS DROITS - L'EAU COUTE CHER*
L'eau est un besoin vital !
- P.7** *ANDENNE - HORS CADRE UNE B.D.R. CRÉATIVE*
Semaine d'animations en juillet
- P.8** *FÉDÉRATION - AGENDA ET CA SE PASSE*
Ici et là on se mobilise



EDITORIAL

POURQUOI ?

Dans ce journal, vous pourrez lire l'histoire invraisemblable d'une personne qui apprend qu'elle a de la famille alors qu'elle se croyait seule.

Ici ou ailleurs, même combat pour plus de dignité à travers un film tourné en Angleterre.

Mendiants, clochards, va-nus pieds, voleurs, alcooliques, drogués, sans-abri, sans logement, malade, aliénés, jeunes, moins-jeunes, vieux, moins vieux, isolés, familles, sans-papiers, avec papiers peu importe, basta, ouste, circulez, fichez le camp, on ne veut pas de vous ici.

C'est en tous les cas le message porté par le collège communal de la ville de Namur à travers son interdiction de mendier dans certaines rues de la ville. Sans oublier Charleroi, Liège, Andenne, Bruxelles, Tournai, et combien d'autres villes en Belgique.

A qui profite cette interdiction ? Pourquoi des personnes sont devenues des mendiants, des rejetés de la société ?

Posons la question à ceux et celles qui ont été élu dans nos communes.

A.D

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

ANDENNE

UN LIEN BRISÉ

UNE MILITANTE DÉCHIRÉE DÈS SA NAISSANCE SE LIVRE...



Partie d'illustration d'un personnage de la peinture « Il Quarto Stato » - Atelier créatif Andenne

SURPRISE !

Il faut savoir que je n'ai jamais connu ou vu mes parents, ni mes frères et sœurs. Je n'ai connu qu'une seule sœur. Mais j'avais 6 ans quand on me l'a retirée et elle est décédée lorsque j'avais 10 ans. Dans ma famille, on est 16 enfants de 3 pères différents. Du premier père, je suis la plus jeune ! Mon père est mort que j'avais 6 ans et ma mère, elle m'a laissée là, alors que je n'avais qu'un mois et demi. J'ai appris que ma mère est décédée alors que j'avais une douzaine d'années.

En effet, j'ai appris, il y a peu, que j'avais un frère jumeau. Alors que je n'en savais rien ! Il s'appelait Lucien. Il est né au mois de mai à 23H50 et moi à 00H05 (lui le 07 et moi le 08). C'est par un courrier du notaire que je viens d'apprendre qu'on était jumeaux. Quand j'ai appris ça, cela m'a fait un peu bizarre parce que je n'étais pas au courant.

Pourtant, du temps où il vivait, c'est comme si j'avais des sensations un peu « spéciales » : s'il se sentait mal, je me sentais mal et je ne savais pas expliquer pourquoi ! J'avais comme un pressentiment mais je ne savais pas quoi ! Je tournais en rond et ça m'énervais. Ça durait 2-3 jours et puis, ça partait. Je n'ai jamais su définir pourquoi j'avais cette sensation-là.

La pilule a été difficile à digérer parce que je ne le connaissais pas, et dans un sens cela ne me faisait rien. Je n'ai jamais eu de lien avec lui, comme avec les autres membres de ma famille d'origine, je ne les connais pas. J'ai plus de liens avec LST, avec les amis... qu'avec eux quoi. Pour moi, ce sont des étrangers, c'est tout !

Quand j'ai appris son décès, cela m'a tout de même fait un choc ! Je me suis dit : « Tiens, j'avais un frère jumeau : est-ce qu'il avait le même caractère que moi ? Est-ce qu'il avait les mêmes pensées ? Est-ce qu'il avait les mêmes maladies ? » Cela m'a posé plein de questions, cela m'a fait réfléchir, cela m'a interpellée.

SEULE

Depuis ma naissance, j'ai toujours vécu toute seule. J'ai toujours été habituée seule avec plusieurs enfants qui n'avaient pas de parents.

J'étais tout de même toute chamboulée parce que même si je ne le connaissais pas, j'avais quand même un lien du passé qui venait de se casser ! Mais d'un autre côté, cela me fait ni chaud ni froid parce que je ne l'ai jamais connu et c'est difficile de ressentir quelque chose !

J'aurais au moins voulu voir mes frères et mes sœurs une fois. Simplement, passer comme une étrangère et les regarder. Ne pas dire mon nom et qui je suis. On a vraiment été tous séparés et il ne reste donc aucun lien. Mon souhait le plus cher était vraiment de voir comment mes parents et mes frères et sœurs étaient. Mais je n'ai pas eu cette chance.

Maintenant, j'ai appris à vivre avec. Mais avant, dans les orphelinats, il y avait les enfants qui avaient des parents et ceux qui n'en avaient pas. Les enfants qui avaient des parents, ils avaient des bonbons ou des jouets et nous, on se demandait pourquoi on n'en avait pas ? On se dit : « Pourquoi nous, on n'a pas un papa et une maman comme eux ? »

On a voulu m'adopter deux fois mais je n'ai pas voulu. Ce n'était pas mes parents. Même si je savais que mes parents étaient décédés et que je ne les reverrais plus... J'ai pleuré...

LES LIENS

Au niveau des liens, ce sont les parents de mon premier mari qui m'ont fait voir, comprendre ce que c'est une famille. Comment il fallait se comporter. Puis, j'ai eu mes enfants. Les grands-parents des enfants étaient là et ils m'ont aidée, expliqué. Ils ont compris ma situation après que je leur aie expliqué que j'étais toute seule !

J'avais l'habitude de me débrouiller toute seule car je ne pouvais pas compter sur quelqu'un de ma famille. Je devais tout faire par moi-même. On m'a toujours appris que si je voulais quelque chose, je devais le demander. Que je n'aurais jamais qu'un oui ou un non. Dans les orphelinats, tu apprends à avoir du caractère. J'en ai fait plusieurs parce que selon l'âge qu'on avait, on changeait d'orphelinat. Et ainsi jusqu'à mes 18 ans et une fois que tu as 18 ans, on te dit : « voilà, tu peux partir... ! ». Si tu arrives à te débrouiller toute seule, alors on te « lâche » !

Ensuite, le temps a passé et j'ai fondé ma famille. Et j'ai un lien très fort envers eux parce que je ne veux pas que mes enfants subissent ce que moi j'ai subi. J'essaie de les aider le plus que je sais. J'essaie de leur donner l'amour que j'ai et que moi je n'ai pas eu. Maintenant, s'ils ont besoin de moi, ils peuvent compter sur moi. Et moi, si j'ai besoin d'eux, je peux compter sur eux.

Entre eux, il y a un lien qui s'est créé puisque lorsqu'il y en a un qui est dans la merde ; les deux autres sont là. Lorsque ça ne va pas pour moi, malgré ma maladie, j'essaie de ne pas leur montrer ma souffrance parce que cela me briserait le cœur de leur montrer que cela me fait mal, ... Je ne veux pas qu'ils aient pitié de moi. Je veux qu'ils me connaissent comme je suis. Le caractère que j'ai. Je ne veux pas leur montrer que je décline ou ... Il y a des choses que je ne leur dis pas et que je garde pour moi. Je veux qu'eux s'en sortent et c'est tout ce que je demande !

Si j'ai besoin de quelque chose, ce n'est pas moi qui irai leur demander pour qu'ils m'aident. Non, ça pas question. J'ai été habituée comme ça. J'ai ma fierté, j'ai grandi comme ça et je ne veux pas non plus leur montrer que je n'y arrive pas. Je ne sais pas comment ils le prendront s'il m'arrive quelque chose. Déjà quand ils ont perdu leur père, le plus jeune l'a mal pris et les deux autres aussi mais moins fort.

(Suite de la page 2)

Et puis, j'ai 3 petits-enfants et ça crée un autre lien encore ! C'est le lien du futur. Il y a eu le lien du passé qui n'est pas vraiment derrière moi. Il y a le lien du présent et celui du futur avec mes petits-enfants.

Tout cela m'a appris à être plus débrouillarde et c'est ce que j'essaye de

transmettre à mes enfants. Qu'ils se débrouillent eux-mêmes et qu'ils ne demandent rien à personne. Et surtout qu'ils n'aient pas de dettes, qu'ils paient bien leur loyer.

Quand ils allaient à l'école, je leur demandais 3 choses : lire, écrire, compter.

Que mes enfants soient heureux, c'est tout ce que je leur souhaite ! Et moi, je pourrai partir tranquille !

Je dirais que je suis comme un chat qui retombe toujours sur ses pattes... !

Une militante

ECHO DES CAVES

« MOI, DANIEL BLAKE », UN FILM QUI PARLE DE NOTRE VIE !

LES ACTIVATIONS

Depuis le mois de janvier aux caves de Noisieux, nous avons décidé de réfléchir sur la thématique des activations. Comme nous le faisons dans d'autres lieux du mouvement, notamment aux assemblées des militant(e)s.

Les activations, c'est tout ce qu'on nous impose comme conditions et obligations pour pouvoir garder nos droits et continuer à nous garantir un minimum de sécurité d'existence.

Chacun(e), nous avons parlé de notre expérience : les périodes d'activation que nous avons connues, les circonstances dans lesquelles ça s'est passé, ce qui nous a été imposé comme conditions...

CE N'EST PAS NOUVEAU...

Pour aller plus loin dans nos réflexions et dans nos analyses, nous avons décidé de regarder « La Bosse ». Ce documentaire réalisé en 1980 raconte une partie de l'histoire d'Albert Harte, qui a milité toute sa vie contre les injustices et les inégalités que subissent les plus pauvres.

Dans le film, Albert et sa famille expliquent comment ils se battent au quotidien pour essayer de s'en sortir et faire reconnaître et appliquer leurs droits.

Ensemble, nous avons réfléchi aux activations qui existaient à cette époque. A partir de nos expériences nous avons constaté qu'il y a encore beaucoup de ressemblances avec les situations que nous vivons aujourd'hui, même si ce qu'on nous impose a pris d'autres formes.

ET, ÇA NE NOUS ARRIVE PAS QU'À NOUS !

Ensuite, nous avons décidé de regarder ensemble le film « Moi, Daniel Blake », que nous n'avions pas eu l'occasion d'aller voir au Cinéma Caméo à Namur.

Ce film parle des combats que mènent un homme et une femme avec leurs 2 enfants pour garder **leur dignité et assurer leur sécurité d'existence**.

Après la dernière image, il y a eu un grand silence et puis plusieurs d'entre nous ont dit : « **Je me reconnais dans ce film, ce qu'ils vivent, je le vis aussi !** ».

Ensemble, nous avons échangé sur les moments qui nous ont particulièrement marqués.

CINEY-MARCHE-JEMELLE

« La mère, elle a encore eu de la chance qu'on ne lui ait pas placé ses enfants ! »

« Il ne veut pas perdre sa dignité ! »

« Pour les colis alimentaires aussi c'est comme ici, on ne veut pas t'accorder un revenu mais on te donne des bons pour y aller ! »

D'un côté on lui dit qu'il ne peut pas retravailler, de l'autre on lui dit qu'il doit trouver du travail ! Ça m'a choqué de voir que pour ne pas perdre ses droits, il doit refuser du travail... »

« C'est tellement proche de ce qu'on vit qu'on savait dire à l'avance ce qui allait se passer... »

« Entre eux, il y a de la solidarité. Tout seul, on abandonnerait. On ne saurait pas tenir le coup ! »

« Quand on voyait que la femme doit faire du porte à porte pour trouver du travail, ça m'a fait penser à ma mère... »

« Il a perdu sa santé, son boulot et il n'a quand même droit à rien ! Pour s'en sortir il doit revendre ses affaires, ses meubles. Il a tout perdu, même ses souvenirs... »

Ce sont les mêmes règlements qui s'installent dans tous les pays ! On n'a plus la possibilité de rien faire. Plus aucune liberté de choix...



Affiche du film

NOUS CONSEILLONS À TOUT LE MONDE DE REGARDER CE GRAND FILM QUI REND HOMMAGE AUX COMBATS MENÉS AUJOURD'HUI, PAR DES HOMMES ET DES FEMMES QUI ESSAYENT DE GARDER LA TÊTE HORS DE L'EAU MALGRÉ TOUT CE QUE LA SOCIÉTÉ LEUR IMPOSE D'INHUMAIN

Alain, Chantal, Didier, Michel, Murielle, Patty, Thierry, Véronique

NAMUR

MENDICITÉ, NOUVELLES RÉPRESSIONS

FIN JUIN 2017, LE CONSEIL COMMUNAL DE NAMUR SE PRONONÇAIT SUR UNE NOUVELLE VERSION DE RÈGLEMENT INTERDISANT DE PRATIQUER LA MENDICITÉ SUR UNE GRANDE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE.

Le centre-ville, ainsi que les rues et avenues principales de Jambes, de Salzinnes et de St Servais sont interdits de mendicité pour trois mois à partir du début juillet. Dès le 29 juin, jour du conseil communal, des réactions s'organisent pour dénoncer une fois de plus ces règlements qui cachent difficilement la volonté d'éloigner les plus pauvres hors de la vie (vue) des « honnêtes » citoyens et des touristes.

En tête de cette résistance, des amis mendiants appuyés par un collectif de citoyens, des associations et certains mandataires politiques dont des membres du PTB et d'autres mouvements politiques.

Il faut savoir que cette nouvelle réglementation a été votée par la majorité CDH et MR. Ecolo qui est dans la majorité a voté contre le règlement ainsi que le PS qui est dans l'opposition à la commune de Namur.

Dans nos échanges avec Jean-François, le militant de LST qui avait déposé le recours au Conseil d'Etat contre le précédent règlement en août 2014, avec LST et la Ligue de Droits de l'Homme, la réaction est immédiate.

Vu que nous avons gagné ce recours et que la ville de Namur était forcée de suspendre sa « chasse aux mendiants », Jean-François ne comprend pas la situation actuelle.

Il exprime sa tristesse et aussi sa colère devant cette récidive du conseil communal Namurois : « **Ils ont osé faire un nouveau règlement !** » « **On ne peut pas laisser ce règlement qui chasse les plus pauvres une fois de plus** » « **Comment je vais faire pour vivre ? je suis obligé de mendier pour finir les mois** » ... « **Si j'ai osé cette action avec LST au Conseil d'Etat c'est aussi pour tous les autres** » ... « **Maintenant je réside sur Charleroi et c'est aussi réglementé, on doit tourner dans les villages et quartiers extérieurs** » ... « **je reviens aussi à Namur ou dans d'autres villes pour mendier, je n'ai pas le choix** ».

Le vendredi 7 juillet, Ludwig, un des mendiants qui se mobilisent avec d'autres contre cette réglementation depuis les premiers jours invitait tous les citoyens qui le peuvent à une rencontre sur la place d'Armes à 17H.

Temps d'expressions pour les personnes qui subissent cette répression et les associations et citoyens qui les soutiennent.

Nous y participons avec plusieurs militants et militantes de LST accompagnés de personnages "transparents". Ils symbolisent le sort réservé aux plus pauvres dans nos sociétés "d'abondance".



Présente à cette rencontre, Mme Scailquin, Echevine CDH, en réponse à des questions et interpellations invitait les personnes présentes à une rencontre le lundi 10 juillet à 9H à la maison communale.

A cette rencontre, le Bourgmestre empêché Mr le Ministre Prévot est présent, accompagné

du Président du CPAS Mr Noël, de Mme Barzin Echevine déléguée aux fonctions de bourgmestre et Mme Scailquin. Echevine du logement et des affaires sociales. Des membres des services sociaux de la ville sont aussi présents

Dès le début la tension monte du fait que les mandataires politiques imaginent pouvoir faire sortir la presse de cette réunion, ce qui est catégoriquement refusé par les participants. « Si la presse doit sortir, nous partirons tous »...

Comme beaucoup d'autres participants, nous dénonçons une fois de plus cette règle discriminatoire qui interdit aux plus pauvres d'occuper certains espaces publics. Nous soulignons que cette discrimination porte sur le droit fondamental de pouvoir exprimer la situation de détresse dans laquelle on se trouve et d'assurer, pour soi et ses proches, une relative survie.

Cette réglementation est une violence à l'égard des plus pauvres. Nous rappelons aux élus présents qu'il est possible de convoquer un conseil communal en urgence dont l'unique point serait de voter la suppression de cette réglementation. Cette proposition est régulièrement relancée par plusieurs participants et il semble qu'elle fait écho dans certaines formations politiques présentes au conseil communal.

Ce bref résumé des faits ne raconte rien des violences développées certains jours pour déloger les mendiants qui voulaient occuper la place d'Armes ou encore les intimidations policières et administratives à l'égard de personnes ou de familles qui mendient. Rien non plus à propos d'autres rencontres organisées par la ville pour cautionner des « aménagements de ce règlement violent » proposés par le Bourgmestre Mr Prévot durant la fermeture de l'abri de nuit. Aménagements qui ne changent rien par rapport aux questions de fond.

A travers cela, il y a un risque croissant de développer l'arbitraire et d'organiser le décompte entre les bons et mauvais pauvres. Une foule d'idées sont déjà émises dans ce sens.

Face à ces tentatives de récupération par la ville, et les violences à peine voilées, les mendiants opposent une campagne forte de sens : « Mendiants d'humanité » à laquelle nous ne pouvons que nous associer. Et la suite ...

Avec d'autres nous agirons pour faire supprimer de telles réglementations discriminatoires à Namur mais aussi dans d'autres villes et villages.

QUELLE POSSIBILITÉ DE RESTER CITOYEN QUAND ON EST PAUVRE ?

FÉDÉRATION

ECHO DES CONCERTATIONS AU SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

LES CONCERTATIONS À BRUXELLES

Depuis la publication du Rapport général sur la pauvreté en 1994, des militant(e)s de LST participent chaque année aux concertations organisées par le Service de lutte contre la pauvreté.

Ce sont des rencontres qui permettent qu'il y ait un dialogue entre des personnes qui vivent la pauvreté, des associations dans lesquelles elles se rassemblent et d'autres acteurs du secteur public ou privé qui sont invités en lien avec la thématique choisie (des représentant(e)s de CPAS, de mutuelle, de syndicat, de service de l'aide à la jeunesse, etc...).

De nombreuses thématiques ont déjà été abordées : les sans-abri, la protection sociale, le maintien du lien entre les enfants placés et leurs parents, le rôle des services publics dans la lutte contre la pauvreté, etc...

Chaque thématique choisie est travaillée pendant 2 ans. Tout ce qui a été débattu par les différents acteurs présents aux concertations est retransmis dans un rapport écrit, avec un ensemble de recommandations. Ensuite, ce rapport est communiqué aux gouvernements des régions, des communautés et du fédéral.

CITOYENNETÉ ET PAUVRETÉ

Pour le rapport bisannuel 2016-2017, le Service de lutte contre la pauvreté a proposé d'aborder la question du lien entre « citoyenneté et pauvreté ».

Pour nous, cette thématique est primordiale. Très souvent nous rappelons que notre premier combat est d'affirmer et de faire valoir que nous et notre famille, sommes membres légitimes de la société. Et que nous voulons avoir les moyens d'y participer activement. De pouvoir exercer nos droits et devoirs de citoyen(ne)s.

Dès nos premiers rassemblements, nous posions déjà la question « Que signifie la citoyenneté quand on vit dans la pauvreté ? ». Le constat reste le même aujourd'hui : quand on est pauvre, on n'est même pas considéré comme des citoyens. Cela a de nombreuses conséquences, à commencer par le nonaccès aux droits fondamentaux.

En juin 2016, une première rencontre organisée par le Service nous a permis de réfléchir ensemble à plusieurs questions :

Qu'est-ce que ça veut dire pour nous « être citoyen » ? Quelles sont les conditions pour pouvoir réellement l'être ? Quand se sent-on ou pas reconnu comme tel ?

C'était une rencontre très intéressante qui nous a permis de nous rendre compte que derrière le mot citoyen, il y a beaucoup d'espoir et d'attente : pouvoir s'exprimer, être entendu, reconnu et respecté, avoir des droits, avoir les moyens de remplir nos obligations, pouvoir participer à la vie sociale...

Nous avons aussi réfléchi à ce qui nous permet ou ne nous permet pas d'être reconnu comme citoyen(ne), au niveau de la famille et du logement.

UN POINT DE VUE MILITANT

Depuis septembre 2016, une dizaine de militant(e)s d'Andenne, de Namur, de Hainaut et de la région de Marche et Jemelle ont participé à 8 journées de concertation.

L'enjeu de notre participation à ces lieux de dialogue est d'apporter notre point de vue à propos des obstacles que nous rencontrons pour pouvoir réellement exercer notre citoyenneté.

Nous construisons nos contributions dans le cadre de réunions consacrées à la préparation et l'évaluation des concertations. Les débats qui y ont lieu lors des permanences, des caves, des ateliers famille, des assemblées des militant(e)s, des réunions du suivi du RGP..., viennent nourrir nos réflexions. Ainsi que nos échanges avec les autres associations du Collectif des associations partenaires.

DU POINT DE VUE DE LA FAMILLE

Dans le cadre des concertations consacrées au thème de la famille, nous avons questionné et interpellé, au départ de nos expériences, sur plusieurs aspects qui nous empêchent d'être reconnu(e)s comme des citoyen(ne)s à part entière.

Le fait que nous ne sommes pratiquement jamais reconnus en tant que parents et qu'on ne nous reconnait aucune compétence. La difficulté, voire l'impossibilité que nous avons de réellement pouvoir poser des choix. Le non-respect du droit à la protection de notre vie privée. Les conséquences de l'individualisation des droits...

AU NIVEAU DU LOGEMENT

Dans le cadre des concertations sur le thème du logement, nous avons questionné et interpellé sur les obstacles qui nous empêchent d'accéder à un habitat durable, ce qui constitue un frein évident à une reconnaissance effective en tant que citoyen(ne).

La sélectivité et la discrimination imposées aux plus pauvres au niveau de l'offre locative. La pertinence et l'efficacité des services d'aide et d'accompagnement. Le rôle joué par l'application des 'normes de qualité' sur l'accès au logement et la garantie de pouvoir y rester...

Nous veillons à ce que notre point de vue soit entendu. Que les difficultés énormes que nous rencontrons pour être reconnu(e)s comme citoyen(ne)s et pour pouvoir exercer nos droits soient bien relayées auprès des pouvoirs publics.



Assemblée du Collectif des associations partenaires le 12 mai 2017

Chantal Cornet

NOS DROITS

L'EAU COÛTE CHER !

L'ACCES A L'EAU POTABLE EST UN BESOIN VITAL.

MAIS QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTE POUR PAYER SES FACTURES D'EAU ?

EN REGION WALLONNE, IL EXISTE PLUSIEURS MECANISMES : LE FONDS SOCIAL DE L'EAU,

LE LIMITEUR DE DEBIT, ET LE ROLE HABITUEL D'AIDE DES CPAS.

LE LIMITEUR DE DÉBIT

Le mois passé, nous avons évoqué le rôle du Fonds social de l'eau.

Pour rappel, en cas de factures impayées, le distributeur (par exemple la SWDE, l'INASEP, VIVAQUA, IDEA) envoie une mise en demeure au consommateur.

Si les factures restées impayées, le distributeur envoie un courrier annonçant le placement d'un limiteur de débit. Le consommateur dispose d'un nouveau délai de (minimum) 30 jours pour régulariser sa situation.

En parallèle, le distributeur prévient le CPAS qu'il envisage le placement d'un limiteur de débit. Cela peut permettre au CPAS d'enclencher la procédure de « droit de tirage » auprès du Fonds social de l'eau (voir le journal du mois passé). La prise en charge des factures impayées par le Fonds permet d'éviter le placement de ce limiteur.

Un limiteur de débit ne peut donc être posé que moyennant les conditions suivantes :

- en cas de persistance du défaut de paiement à l'échéance du délai de (minimum) 30 jours,
- et en l'absence d'engagement raisonnable du débiteur ou du CPAS pour apurer la dette.

Lorsque les factures sont finalement payées, le distributeur a 7 jours calendrier pour retirer le limiteur de débit.

Entre 2009 et 2013, le taux de croissance annuel moyen de la facture d'eau a été de 3,38% en Flandre, de 5,85% en Wallonie et jusqu'à 10% à Bruxelles.



Sur la même période, la facture d'eau a augmenté de 14% en Flandre, 25% en Wallonie et 46% à Bruxelles (1).

En 2014, environ 1.000 limiteurs de débit ont été placés en Région wallonne (2).

Avec un limiteur de débit, l'utilisation de l'eau potable reste garantie pour l'usage domestique courant (faire la cuisine, laver les légumes, boire). Prendre une douche (rapide et sous un filet d'eau réduit) ne pose guère de difficulté, mais remplir une baignoire n'est plus possible.

Le débit est également trop faible pour permettre le fonctionnement correct des électroménagers (lave-vaisselle, lave-linge, voire même d'un chauffe-eau au gaz).

LA COUPURE D'ALIMENTATION D'EAU

En Région wallonne, le distributeur peut également demander au Tribunal de suspendre complètement l'alimentation de l'eau potable à un ménage qui reste durablement en

défaut de payer ses factures et qui a « refusé » toutes les tentatives d'arrangement.

Heureusement, aucune coupure ne peut intervenir sans le contrôle d'un juge.

Mais on sait que l'accès à la justice et la capacité de se défendre utilement devant les tribunaux restent tellement fragiles, que bien des ménages se font condamner par défaut...

L'EAU POTABLE : UN PRODUIT DE LUXE ?

Voilà où on en est : l'accès aux biens de consommation de base n'est plus garanti.

Hier les compteurs à budget pour l'électricité, depuis quelques années le limiteur de débit d'eau potable a été mis en place... demain il y aura peut-être le réducteur d'air de respiration...

Ne riez pas... inquiétez-vous et faites- le savoir !



Philippe Versailles

(1) Précarité hydrique en Belgique, ZOOM, Fondation Roi Baudouin, 2016.

(2) Réponse écrite du Ministre Di Antonio (séance Parlement wallon du 15.10.2015).

ANDENNE

UNE B.D.R. CRÉATIVE !

Hors Cadre

***Les enfants du Quartier de Peu d'Eau se sont retrouvés pour quelques jours d'animations.
Au programme : des ateliers créatifs où ils pouvaient laisser libre cours à leur imagination...***

L'été dernier, les enfants ont réalisé un livre intitulé « Paroles de Lapins » sur les gros mots. Leur conclusion : on dit des gros mots pour éviter de se battre. Cette année, dans une nouvelle aventure, il s'agissait d'oser un pas de plus : « Comment faire pour éviter de se battre mais aussi pour éviter de dire des insultes ? » Les idées fusent, enracinées dans le vécu des enfants. On décide de réaliser un nouveau livre, la suite. Toujours les lapins, encore les crayons et la peinture. Certains se cachent pour dessiner parce qu'ils croient qu'ils ne savent pas dessiner ! Et puis, ils s'étonnent eux-mêmes du résultat ! Des parents viennent contempler le travail de leurs enfants et sont très fiers de ce qu'ils réalisent. Des mamans partagent un moment d'atelier avec leurs enfants...



Un second atelier au choix, propose de réaliser des boucles d'oreilles... Mais attention ! Pas n'importe quelles boucles d'oreilles ! Une création audacieuse qui représente quelque chose et qui délivre un message pour les enfants !

Résultats : des boucles d'oreilles dignes des podiums de défilé !

Un monde d'imagination, de création, de rêverie qui se construit avec un parfum exotique en fonction de l'origine des enfants.

Un autre atelier permet de travailler la terre. Une fontaine en grès a été réalisée il y a une dizaine d'années. Elle s'est posée fièrement au milieu du quartier. Mais avec le temps et un peu malmenée, elle est abîmée. On choisit ensemble de créer de nouvelles pièces pour la réparer. C'est l'histoire des lapins et des insultes qui inspire la création.



Sans oublier le coin des livres où les enfants peuvent s'évader quelques instants dans le monde imaginaire entre deux ateliers ou en affinant un projet créatif.

Les enfants et animateurs de la B.D.R.



CA SE PASSE

	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
SEPTEMBRE					01	02	03
	04	05	06	07	08	09	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	

Concertations au Service de lutte contre la pauvreté (04-06)
Une délégation se rend au Conseil communal (07)
Assemblée des militant(e)s à Rochefort (02)
Présentation de la vidéo le lien (18)
Inter journal (19-20)
Atelier famille (21)
Réunion sur le PIIS (28)
Agora (29)
Le fil (30)

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 12 et 26 septembre. A Andenne, les mardis 5 et 19 septembre. A Noisieux, le lundi 18 septembre.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve les jeudis de 19h à 21h.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** reprend son rythme à partir du 16 septembre. **LE REFLÉ** nous rassemble les lundis après-midi.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis.

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

NAMUR

DÉCÈS

Roland Migeot est décédé le 27 juin 2017. Voici un poème qu'il a écrit

*Il faut bien la regarder
 La pétrir, la sentir
 La prendre dans ses mains
 Tout y pousse
 Arbres, légumes, fruits
 Mais il faut la laisser
 Se reposer et respirer
 La travailler comme il se doit
 C'est le commencement
 Et la fin*

R. M

NAISSANCE

Une petite Lise est née chez Emmanuelle Elemane le 6 juillet 2017. C'est le 4^{ème} petit enfant d'Huguette Houzé. Lise fait le bonheur de ses parents, de ses frères ainsi que de sa mamy.

DÉCÈS

Christine Bomboir est décédée le 7 juillet 2017. Christine luttait chaque jour contre toutes les formes d'injustices et contre la pauvreté en Belgique mais aussi sur d'autres continents. A ta famille, à tes amis, le mouvement LST s'associe à leurs peines. Repose en paix.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises
Du Hainaut : Fabien De Ciney-Marche-Jemelle : Chantal, Michel De Namur : Andrée, Cécile, Francine, Jean-François, Josiane, Luc, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
 L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
 Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne
 andenne@mouvement-lst.org
 Cpte: **IBAN BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE :
 L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726
 Route de France, 5 - 5377 Baillonville
 ciney-marche@mouvement-lst.org
 Cpte : **IBAN BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :
 Fabien Lardinois
 Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand
 Tél: 065/88.59.50 – 0479/28.90.57
 hainaut@mouvement-lst.org
 Cpte: **IBAN BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :
 L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
 Rue Pépin, 27 - 5000 Namur
 namur@mouvement-lst.org
 Cpte: **IBAN BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :
 Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
 Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
 tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
 Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387
 De la Fédération Luttes Solidarités Travail
 27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication : 732501 (LST Andenne).



AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG